

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS

**ARRETE PERMANENT**

N°2025 - *21145*

« Habilitation aux fins de visionnage  
des images de vidéosurveillance »

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 221-1,

**Vu**, l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire de la commune de Villeparisis,

**Vu**, la demande d'autorisation d'exploitation d'un dispositif de vidéoprotection formulée le 17 novembre 2014 par le Maire de la commune de Villeparisis, (77270)

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2015 approuvant le déploiement de la vidéoprotection urbaine à Villeparisis,

**Considérant**, qu'il y a lieu de réglementer l'accès à la visualisation des images du système de vidéosurveillance,

**Considérant**, qu'il y a lieu d'habilier nominativement les agents en fonction du type d'accès aux images,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Annule et remplace l'arrêté permanent n°2021 – 06158 du 02 décembre 2021.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de visionnage des images du système de vidéosurveillance est donnée à **Madame BENHADDAD épouse CHETOUANE Nora**, Brigadier-Chef Principal, agréée et assermentée, affectée à la Direction de la Police Municipale aux fins d'accéder aux images en temps réel, à la relecture à posteriori et à la vidéo-verbalisation en temps réel.

**ARTICLE 3 :**

Cette délégation s'exerce sous l'autorité du Maire, responsable du système de vidéosurveillance.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**ARTICLE 6 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villeparisis sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Notifié le .....

Signature de l'agent BENHADDAD Nora

Fait à Villeparisis, le 04 août 2025

Le Maire, **Frédéric BONCHE**

